

**SOUS-DIRECTION DES FINANCES**  
**Bureau de la synthèse budgétaire**

**OBJET :** Projet de décision modificative n°2 d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013

**2013 DF 73**

**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2013 que vous avez adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 8 et 9 juillet 2013 s'élevait :

- pour le budget d'investissement
  - ✓ à 6 353 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 3 078 M€ pour les crédits de paiement,
- pour le budget de fonctionnement à 5 610 M€.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement
  - ✓ à 6 486 M€ pour les autorisations de programme,
  - ✓ à 3 244 M€ pour les crédits de paiement.
- le budget de fonctionnement à 5 636 M€.



## SOMMAIRE

<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT .....</b>	<b>5</b>
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	6
SOUS-TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES .....	6
SOUS-TITRE II – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS.....	10
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT .....	12
<b>2<sup>EME</sup> PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>17</b>
TITRE I – LES RECETTES .....	18
TITRE II – LES DEPENSES.....	20
<b>3<sup>EME</sup> PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATIONS.....</b>	<b>23</b>

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE  
(Document budgétaire)**

**PROJET DE DECISION MODIFICATIVE  
(Individualisation des autorisations de programme)**



## **1<sup>ère</sup> Partie : BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Les dotations budgétaires votées au titre du budget supplémentaire intervenu lors de la séance du Conseil Municipal des 8 et 9 juillet 2013 s'établissent :

- à 6 353 M€ pour les autorisations de programme ;
- à 3 078 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Je vous propose d'apporter un certain nombre de modifications aux dotations existantes, tant pour les autorisations de programme que pour les crédits de paiement.

Vous trouverez ci-dessous :

- au TITRE I, les autorisations de programme ;
- au TITRE II, les crédits de paiement.

## TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

### SOUS-TITRE I - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

Le tableau ci-dessous dresse, par mission organique et par mission transversale, les montants d'autorisations de programme dont l'inscription vous est proposée à la présente décision modificative :

Missions	Libellés	Autorisations de programme DM2 2013	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	-1 000 000	0
14000	Usagers, citoyens et territoires	3 000	0
15000	Politique de la ville et de l'intégration	40 000	0
21000	Patrimoine et architecture	625 000	0
30000	Familles et petite enfance	4 610 667	0
40000	Affaires culturelles	1 111 611	0
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	1 709 000	0
60000	Urbanisme	24 339 630	27 259 630
65000	Logement et habitat	5 000 000	0
80000	Affaires scolaires	12 968 000	11 430 000
88000	Jeunesse et sports	5 108 000	0
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>		<b>54 514 908</b>	<b>38 689 630</b>
90001	Etudes	452 000	0
90004	Opérations sous mandat	99 450	331 964
90005	Schéma directeur informatique	2 660 000	0
90006	Compte foncier	75 279 100	83 860 100
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>		<b>78 490 550</b>	<b>84 192 064</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>133 005 458</b>	<b>122 881 694</b>

## **A/ LES MISSIONS ORGANIQUES**

Les missions organiques représentent les opérations conduites par les directions dans leur propre champ de compétence.

Une inscription complémentaire de **54,51 M€** en dépenses est proposée au titre des missions organiques.

La répartition par mission comprend notamment :

**URBANISME..... 24,34 M€**

Ce montant inclut notamment 24,28 M€ en dépenses dans le cadre de l'opération Clichy-Batignolles. Par ailleurs, 27,20 M€ sont prévus en recettes pour cette même opération au titre de l'acquisition d'emprises publiques.

**AFFAIRES SCOLAIRES ..... 12,97 M€**

L'inscription proposée doit permettre la passation d'écritures comptables de régularisation exigées par le comptable public dans le cadre d'opérations sous mandat pour 11,43 M€. Ces écritures sont strictement équilibrées en dépenses et en recettes. S'y ajoutent notamment 1,00 M€ au titre de l'école maternelle située 94 rue des Couronnes (20°), 0,27 M€ pour l'acquisition de souffleuses à feuilles pour nettoyer les cours d'écoles et 0,17 M€ pour la modernisation de l'équipement informatique des personnels éducatifs.

**JEUNESSE ET SPORTS ..... 5,11 M€**

Ces inscriptions concernent principalement la piscine Emile Anthoine (15°) (2,60 M€), la piscine de la Butte aux Cailles (13°) (1,31 M€), la piscine Georges Hermant (19°) (0,60 M€) et la salle de sport de la Folie Regnault (11°) (0,54 M€).

**LOGEMENT ET HABITAT ..... 5,00 M€**

Ce montant est destiné à permettre une augmentation de la participation de la Ville dans le capital social de la SIEMP, en cohérence avec l'engagement de la Collectivité en faveur du logement social.

**FAMILLE ET PETITE ENFANCE ..... 4,61 M€**

Il est notamment proposé d'inscrire 4,45 M€ pour la crèche collective rue Denoyez (20°).

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ..... 1,71 M€**

Ce montant doit notamment permettre une annulation de titre sur exercice antérieur, conformément aux instructions du comptable public. Elle sera compensée par une recette de même montant.

**AFFAIRES CULTURELLES..... 1,11 M€**

Ces crédits concernent le solde du marché de travaux pour la médiathèque Alleray / Yourcenar (15<sup>e</sup>) pour 0,65 M€ et la poursuite du plan de mise en sécurité des musées pour 0,46 M€.

**SYSTEMES ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ..... -1,00 M€**

Il s'agit d'un transfert vers la mission transversale « Schéma directeur informatique ».

## **B/ LES MISSIONS TRANSVERSALES**

Les missions transversales retracent la politique de la collectivité dans différents domaines.

Une inscription complémentaire de **78,49 M€** est proposée au titre des missions transversales.

La répartition par mission comprend notamment :

**COMPTE FONCIER.....75,28 M€**

Ce montant correspond principalement à des montages fonciers équilibrés en recettes :

- 57,71 M€ en dépenses (associés à 77,07 M€ en recettes) au titre de la renégociation des échéanciers fonciers avec la RFF et la SNCF dans le cadre de l'opération Clichy-Batignolles ;
- 10,55 M€ (associés à 8,84 M€ en recettes) pour le montage d'un échange foncier avec la RATP portant sur des parcelles situées boulevard Jourdan (14<sup>e</sup>) ;
- 6,79 M€ en dépenses et en recettes pour le montage des échéanciers d'acquisition d'un théâtre et d'un ascenseur situé sur la voie publique dans le cadre de la ZAC Paris Rive Gauche (13<sup>e</sup>) ;
- 0,23 M€ (associés à 0,20 M€ en recettes) pour le montage d'un échange foncier avec la commune de Vanves.

**SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE ..... 2,66 M€**

Ce montant correspond pour 1,00 M€ à un transfert partir de la mission organique « Systèmes et technologies de l'information ». S'y ajoutent notamment des compléments de financement pour des développements relatifs aux SI « Finances » (0,93 M€) et « Achats » (0,40 M€).

## SOUS-TITRE II – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS

Le montant net cumulé des autorisations de programme après le vote de la présente décision modificative est prévu à **6 486,05 M€** selon la répartition suivante :

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote du BS 2013	6 353 045 472,90	2 699 635 256,95
Autorisations de programme DM2 2013 (y compris mouvements intervenus antérieurement)	133 005 458,00	122 881 694,00
<b>Total des Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2 2013</b>	<b>6 486 050 930,90</b>	<b>2 822 516 950,95</b>

Les montants de **6 486,05 M€** en dépenses et **2 822,52 M€** en recettes représentent les autorisations de programme en cours après le vote de la présente décision modificative nettes des liquidations intervenues jusqu'au 31 décembre 2012.

Le tableau page suivante retrace, par mission organique et par mission transversale, la situation des autorisations de programme en cours, en euros :

Missions	Stock net après BS	Total DM2 2013 (y compris mouvements intervenus antérieurement)	Stock net après DM2 2013
Cabinet du Maire	20 582,65	0,00	20 582,65
Secrétariat général	20 368 915,59	0,00	20 368 915,59
Inspection générale	23 848,29	0,00	23 848,29
Secrétariat général du Conseil de Paris	100 409,35	0,00	100 409,35
Systèmes et technologies de l'information	7 071 530,99	-1 000 000,00	6 071 530,99
Information et communication	147 113,08	0,00	147 113,08
Prévention et protection	922 484,32	0,00	922 484,32
Affaires juridiques	290 372,12	0,00	290 372,12
Ressources humaines	1 309 374,85	0,00	1 309 374,85
Achats	115 000,00	0,00	115 000,00
Immobilier, logistique et transports	89 419 166,82	0,00	89 419 166,82
Usagers, citoyens et territoires	6 035 859,90	3 000,00	6 038 859,90
Politique de la ville et de l'intégration	469 768,06	40 000,00	509 768,06
Patrimoine et architecture	1 123 219 290,32	625 000,00	1 123 844 290,32
Espaces verts et environnement	152 434 652,56	0,00	152 434 652,56
Familles et petite enfance	286 902 016,25	4 610 667,00	291 512 683,25
Action sociale, enfance et santé	842 358,52	0,00	842 358,52
Affaires culturelles	312 109 604,43	1 111 611,00	313 221 215,43
Finances (services financiers communs)	18 803 117,73	0,00	18 803 117,73
Finances	622 532,15	0,00	622 532,15
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	42 233 099,41	1 709 000,00	43 942 099,41
Urbanisme	205 825 887,43	24 339 630,00	230 165 517,43
Voirie et déplacements	607 638 412,41	0,00	607 638 412,41
Propreté et eau	152 493 459,11	0,00	152 493 459,11
Logement et habitat	7 849 385,38	5 000 000,00	12 849 385,38
Affaires scolaires	354 662 925,29	12 968 000,00	367 630 925,29
Jeunesse et sports	382 805 511,68	5 108 000,00	387 913 511,68
<b>MISSIONS ORGANIQUES</b>	<b>3 774 736 678,69</b>	<b>54 514 908,00</b>	<b>3 829 251 586,69</b>
Dons et legs	5 038 269,17	0,00	5 038 269,17
Études	19 667 640,52	452 000,00	20 119 640,52
Grands projets de rénovation urbaine	151 747 517,89	0,00	151 747 517,89
Action en faveur des personnes handicapées	9 650 462,10	0,00	9 650 462,10
Opérations sous mandat	25 910 928,41	99 450,00	26 010 378,41
Schéma directeur informatique	53 880 928,07	2 660 000,00	56 540 928,07
Compte foncier	795 819 928,04	75 279 100,00	871 099 028,04
Avances de trésorerie	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
Subventions d'équipement	1 508 379 569,31	0,00	1 508 379 569,31
Avances sur marchés	6 613 550,70	0,00	6 613 550,70
<b>MISSIONS TRANSVERSALES</b>	<b>2 578 308 794,21</b>	<b>78 490 550,00</b>	<b>2 656 799 344,21</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 353 045 472,90</b>	<b>133 005 458,00</b>	<b>6 486 050 930,90</b>

## TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

Les chapitres concernés par les ajustements sont récapitulés dans le tableau suivant :

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS REELLES</b>		<b>149 023 641</b>	<b>120 097 100</b>
13	Subventions d'investissement	1 335 000	0
16	Emprunts et dettes assimilées	39 010 000	6 792 100
20	Immobilisations incorporelles	-2 347 263	0
204	Subventions d'équipement versées	-11 000 000	0
21	Immobilisations corporelles	34 964 100	77 068 000
23	Immobilisations en cours	71 760 354	0
26	Participations et créances rattachées	4 000 000	0
27	Autres immobilisations financières	4 480 000	27 200 000
45	Opérations pour compte de tiers	6 821 450	0
024	Produits des cessions d'immobilisation	0	9 037 000
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>17 593 140</b>	<b>46 519 681</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	97 230	19 023 771
041	Opérations patrimoniales	17 495 910	17 495 910
021	Virement de la section de fonctionnement	0	10 000 000
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>166 616 781</b>	<b>166 616 781</b>

En complément de la présentation réglementaire M14, le tableau ci-après présente la répartition des opérations par direction :

Directions	Dépenses	Recettes
<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>149 023 641</b>	<b>120 097 100</b>
Espaces verts et environnement	1 521 711	0
Familles et petite enfance	13 862 000	0
Affaires culturelles	14 500 000	0
Finances (services communs)	14 185 830	0
Urbanisme	99 316 100	120 097 100
Logement et habitat	5 000 000	0
Affaires scolaires	638 000	0
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>17 593 140</b>	<b>46 519 681</b>
Affaires culturelles	6 713	6 713
Finances (services communs)	6 097 230	2 000 000
Urbanisme	59 630	59 630
Logement et habitat	0	33 023 771
Affaires scolaires	11 429 567	11 429 567
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>166 616 781</b>	<b>166 616 781</b>

Hors reprise du déficit cumulé (opérée au BS) et opérations afférentes à l'emprunt, les crédits réels sont portés à **1 884,59 M€** contre 1 735,57 M€ au BS. Ce montant est ramené à **1 586,79 M€** après neutralisation des opérations équilibrées contre 1 537,09 M€ au budget supplémentaire.

**A/ LES OPERATIONS REELLES**

**1 – Les dépenses et les recettes réelles**

Les mouvements les plus importants concernent :

**URBANISME..... 99,32 M€**

L'inscription proposée correspond exclusivement à des montages équilibrés en recettes :

- 59,21 M€ en dépenses (dont 39,01 M€ sur le chapitre 16) et 77,07 M€ en recettes au titre de la renégociation des échéanciers fonciers avec la RFF et la SNCF dans le cadre de l'opération Clichy-Batignolles ;
- 24,28 M€ en dépenses et 27,20 M€ en recettes au titre de l'acquisition d'emprises publiques dans le cadre de l'opération Clichy-Batignolles ;
- 8,84 M€ en dépenses et en recettes pour le montage d'un échange foncier avec la RATP portant sur des parcelles situées boulevard Jourdan (14<sup>e</sup>) ;
- 6,79 M€ en dépenses et en recettes pour le montage des échéanciers d'acquisition d'un théâtre et d'un ascenseur situé sur la voie publique dans le cadre de la ZAC Paris Rive Gauche (13<sup>e</sup>) ;
- 0,20 M€ en dépenses et en recettes pour le montage d'un échange foncier avec la commune de Vanves.

**AFFAIRES CULTURELLES ..... 14,50 M€**

L'inscription proposée concerne principalement les conservatoires (13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements) ainsi que la bibliothèque de la Porte Montmartre.

**FAMILLE ET PETITE ENFANCE ..... 13,86 M€**

Il est proposé d'inscrire 13,86 M€ dans le cadre de la réalisation du programme des 4 500 places de crèches.

**LOGEMENT ET HABITAT ..... 5,00 M€**

Ce montant doit permettre une augmentation de la participation de la Ville dans le capital social de la SIEMP, en cohérence avec l'engagement de la Collectivité en faveur du logement social.

**ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT ..... 1,52 M€**

Ce montant concerne le parc Clichy-Batignolles.

**AFFAIRES SCOLAIRES ..... 0,64 M€**

Le montant proposé doit permettre la modernisation de l'équipement informatique des personnels éducatifs (0,37 M€) ainsi que l'acquisition de souffleuses à feuilles pour nettoyer les cours d'écoles (0,27 M€).

**FINANCES (SERVICES COMMUNS)..... 14,19 M€**

Il est procédé à des ajustements techniques entre chapitres : au total, les inscriptions sont ajustées de 14,19 M€, en contrepartie d'une minoration de même montant sur le budget départemental.

## **2 – Les mouvements financiers**

L'autorisation d'emprunt est inchangée.

## **B/ LES OPERATIONS D'ORDRE**

L'instruction budgétaire et comptable M14 retrace trois types d'opérations d'ordre : les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 040), les opérations patrimoniales (chapitre 041) qui retracent les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement et le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021).

Le tableau ci-dessous retrace, en dépense et en recette, les mouvements correspondants :

Chap.	Libellé	Dépenses	Recettes
OPERATIONS D'ORDRE		17 593 140	46 519 681
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	97 230	19 023 771
041	Opérations patrimoniales	17 495 910	17 495 910
021	Virement de la section de fonctionnement	0	10 000 000

### **1 - Les opérations d'ordre de transferts entre sections**

L'inscription en dépenses est majorée de 0,10 M€ au titre du traitement comptable des primes d'émission des obligations.

En recettes, le montant proposé correspond pour 33,02 M€ à la réimputation du capital restant dû dans le cadre de la résiliation anticipée de la convention nous liant à la SEMIDEP, et pour -14,00 M€ à un ajustement du montant des crédits ouverts au titre des dotations à constituer pour l'amortissement des acquisitions constatées au compte administratif 2012, en cohérence avec les prescriptions comptables.

### **2 - Les opérations patrimoniales**

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section d'investissement concernent principalement les opérations patrimoniales suivantes :

- 6,00 M€ pour permettre la réintégration dans le patrimoine de la Ville des dépenses réalisées par les mairies d'arrondissement sur leur dotation d'investissement ;
- 11,43 M€ pour la passation d'écritures comptables de régularisation exigées par le comptable public dans le cadre d'opérations sous mandat de la DASCO.

### **3 - Le virement de la section de fonctionnement**

Le virement de la section de fonctionnement est majoré de 10,00 M€ en contrepartie d'une minoration de même montant sur le budget départemental. L'autofinancement de la collectivité (Ville et Département) reste inchangé.

## 2<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Après le vote du Budget supplémentaire à la séance du Conseil de juillet 2013, le budget de fonctionnement de la Ville s'établit à 5 610,37 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées à la présente décision modificative n°2 s'élèvent à + 25,42 M€ portant la section de fonctionnement de la Ville à **5 635,80 M€**.

Les mouvements sont les suivants :

### en recettes :

- fiscalité .....+ 0,46 M€
- produits des services, du domaine et des ventes .....+ 7,40 M€
- dotations et participations .....+ 0,55 M€
- produits exceptionnels.....+ 8,76 M€
- produits financiers.....+ 8,15 M€
- reprise sur amortissement.....+ 0,10 M€

**+ 25,42 M€**

### en dépenses :

- charges à caractère général.....+ 8,14 M€
- autres charges de gestion courante .....+ 1,20 M€
- participations .....- 11,60 M€
- charges exceptionnelles.....- 1,34 M€
- prélèvements sur ressources.....+ 29,02 M€

**+ 25,42 M€**

## TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions retenues en recettes pour la décision modificative n°2 de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013	VARIATIONS DE LA DM2	DECISION MODIFICATIVE N° 2 de 2013
<b>FISCALITE</b>	<b>3 097 552 275,50</b>	<b>464 117,00</b>	<b>3 098 016 392,50</b>
Impôts directs locaux	2 157 646 445,50	0,00	2 157 646 445,50
Taxes directes assimilées	548 531 941,00	464 117,00	548 996 058,00
Autres impôts	391 373 889,00	0,00	391 373 889,00
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 433 421 493,00</b>	<b>549 239,00</b>	<b>1 433 970 732,00</b>
<i>Concours de l'Etat</i>	<i>1 271 837 315,00</i>	<i>493 739,00</i>	<i>1 272 331 054,00</i>
Dotations de compensation	1 211 948 703,00	0,00	1 211 948 703,00
Dotation globale de fonctionnement	44 195 915,00	0,00	44 195 915,00
Dotation globale de décentralisation	15 389 433,00	493 739,00	15 883 172,00
Dotation spéciale instituteurs	303 264,00	0,00	303 264,00
<i>Autres participations</i>	<i>161 584 178,00</i>	<i>55 500,00</i>	<i>161 639 678,00</i>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>880 274 833,00</b>	<b>7 401 935,00</b>	<b>887 676 768,00</b>
Ventes de produits et de services	318 948 923,00	9 082 812,00	328 031 735,00
Travaux en régie	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
Autres produits de gestion courante	557 325 910,00	-1 680 877,00	555 645 033,00
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>5 089 440,00</b>	<b>8 148 100,00</b>	<b>13 237 540,00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5 490 500,00</b>	<b>8 763 822,00</b>	<b>14 254 322,00</b>
<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>20 080 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 080 000,00</b>
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>2 460 000,00</b>	<b>97 230,00</b>	<b>2 557 230,00</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>166 004 440,46</b>	<b>0,00</b>	<b>166 004 440,46</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 610 372 981,96</b>	<b>25 424 443,00</b>	<b>5 635 797 424,96</b>

Une inscription de 25,42 M€ est proposée à la décision modificative n°2 de 2013.

Sur les produits d'exploitation, les mouvements sont les suivants :

- + 12,08 M€ au titre des remboursements de travaux effectués pour des tiers ;
- - 3,00 M€ afin de tenir compte du report de la mise en œuvre de l'éco-redevance poids lourds au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- + 1,28 M€ sur les redevances de concessions sur lesespaces urbains.

La résiliation des conventions immobilières, et notamment les conventions passées avec la SEMIDEP en 1955 et 1986, implique plusieurs inscriptions en recettes et en dépenses, dont, sur le budget de la Ville, 8,47 M€ de produits exceptionnels et - 2,96 M€ de produits d'exploitation, soit 5,51 M€ de recettes supplémentaires.

Sur les produits financiers, une inscription de 8,15 M€ est proposée, dont principalement 8,00 M€ au titre de la conclusion de nouveaux contrats de couverture de taux d'intérêt (« swaps ») depuis le début de l'exercice 2013.

Par ailleurs, afin de tenir compte des produits déjà perçus à ce jour est proposé un ajustement des inscriptions sur les taxes directes (+ 0,46 M€) ainsi que sur les dotations et participations (+ 0,49 M€). Une inscription de 0,06 M€ est également prévue au titre d'une subvention versée par le Fonds européen d'investissement pour un projet d'intégration des résidents non communautaires.

Sur les autres produits exceptionnels, il est proposé d'inscrire les recettes de mécénat suivantes : 0,25 M€ dans le cadre de l'aménagement des Berges de Seine, ainsi que 0,04 M€ pour l'organisation du Forum sur la gouvernance métropolitaine.

Enfin, 0,10 M€ sont prévus sur chapitre d'ordre afin de réduire les provisions constituées pour prévenir la dépréciation d'actifs financiers.

## TITRE II - LES DEPENSES

Compte tenu des inscriptions faites en recettes au présent budget, des dépenses d'un même montant peuvent être inscrites.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des inscriptions :

LIBELLE	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013	VARIATIONS DE LA DM2	DECISION MODIFICATIVE N° 2 de 2013
<b>CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs de groupes d'élus)</b>	<b>1 930 728 224,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 930 728 224,00</b>
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)</b>	<b>1 059 629 440,31</b>	<b>9 338 548,00</b>	<b>1 068 967 988,31</b>
Charges à caractère général	759 097 009,50	8 139 320,00	767 236 329,50
Autres charges de gestion courante	300 532 430,81	1 199 228,00	301 731 658,81
<i>Subventions de fonctionnement</i>	<i>273 857 791,00</i>	<i>-365 772,00</i>	<i>273 492 019,00</i>
<i>Autres charges</i>	<i>26 674 639,81</i>	<i>1 565 000,00</i>	<i>28 239 639,81</i>
<b>PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS</b>	<b>1 547 846 275,93</b>	<b>-11 602 876,00</b>	<b>1 536 243 399,93</b>
Département de Paris	641 831 051,93	-6 970 876,00	634 860 175,93
Centre d'action sociale	314 128 560,00	0,00	314 128 560,00
Préfecture de Police	290 240 000,00	0,00	290 240 000,00
SYCTOM	130 500 000,00	-4 632 000,00	125 868 000,00
Caisses des écoles	72 536 000,00	0,00	72 536 000,00
Enseignement privé	27 742 664,00	0,00	27 742 664,00
Crèches privées	45 820 000,00	0,00	45 820 000,00
Assainissement	16 692 000,00	0,00	16 692 000,00
CNRACL	8 356 000,00	0,00	8 356 000,00
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>112 580 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>112 580 000,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>69 469 424,59</b>	<b>-1 335 000,00</b>	<b>68 134 424,59</b>
<b>ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>330 792 160,00</b>	<b>0,00</b>	<b>330 792 160,00</b>
<b>PRELEVEMENT SUR RESSOURCES</b>	<b>555 637 457,13</b>	<b>29 023 770,87</b>	<b>584 661 228,00</b>
Amortissements	330 896 485,00	-14 000 000,00	316 896 485,00
Provisions	8 404 081,13	-0,13	8 404 081,00
Autres opérations d'ordre	18 825 800,00	33 023 771,00	51 849 571,00
Autofinancement	197 511 091,00	10 000 000,00	207 511 091,00
<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>3 690 000,00</b>	<b>0,13</b>	<b>3 690 000,13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 610 372 981,96</b>	<b>25 424 443,00</b>	<b>5 635 797 424,96</b>

Sont inscrits 8,14 M€ au titre des charges à caractère général dont 7,08 M€ pour les travaux réalisés pour le compte de tiers par la DVD et la DEVE, ces dépenses étant équilibrées en recettes. S'y ajoute une inscription de 0,04 M€ pour l'organisation du forum sur la gouvernance métropolitaine, financée par une recette de mécénat.

De plus, dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, il est proposé de consacrer :

- + 0,31 M€ pour améliorer les dotations informatiques et téléphoniques des agents du périscolaire ;
- + 0,10 M€ pour l'achat de matériel et de mallettes pédagogiques ;
- + 0,05 M€ pour l'achat de chasubles permettant d'assurer la sécurité des trajets des enfants vers les lieux d'activités ;
- il est par ailleurs proposé de transférer 0,42 M€ de crédits votés au budget supplémentaire sur le chapitre 65 vers le chapitre 011, pour permettre l'ajustement de l'offre d'activités partenariales en tenant compte des fréquentations observées.

Sur les autres charges de gestion courante, une inscription de 0,16 M€ est proposée sur les admissions en non-valeur, dont le montant est déterminé par le comptable public.

Il est également proposé de prévoir une subvention de 0,06 M€ pour un projet d'intégration des résidents non communautaires, équilibrée par une recette d'un montant équivalent du Fonds européen d'investissement.

La participation de la Ville au budget du SYCTOM peut être minorée de 4,63 M€ afin de tenir compte de la baisse des tonnages.

Les dépenses liées au financement de la résiliation des conventions avec la SEMIDEP s'élèvent au total à 10,08 M€, ventilées de la façon suivante :

- + 8,67 M€ de charges exceptionnelles à titre d'indemnisation ;
- + 1,41 M€ d'autres charges de gestion courante relatives à l'ajustement des déficits conventionnels 2012 et 2013.

Une restitution de 10,00 M€ est proposée sur les charges exceptionnelles dont 6,00 M€ du fait d'indemnités accordées aux commerçants riverains du chantier des Halles par la Commission de règlement amiable inférieures au montant provisionné au budget primitif ; et 4,00 M€ correspondant aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

En outre, une minoration de crédits de 14,00 M€ est proposée sur le chapitre d'ordre 042 afin d'ajuster le montant des crédits ouverts au montant des dotations à constituer pour l'amortissement des acquisitions constatées au compte administratif en 2012, en cohérence avec les prescriptions comptables.

Compte-tenu des inscriptions prévues sur le budget du Département, la participation de la Ville peut être minorée de 6,97 M€.

Enfin, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est majoré de 10,00 M€ en contrepartie d'une minoration de même montant sur le budget départemental. L'autofinancement de la collectivité (Ville et Département) reste inchangé.

Telles sont les indications que je tenais à vous apporter à propos de la décision modificative n°2 d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013 que je vous propose d'adopter aujourd'hui.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris